



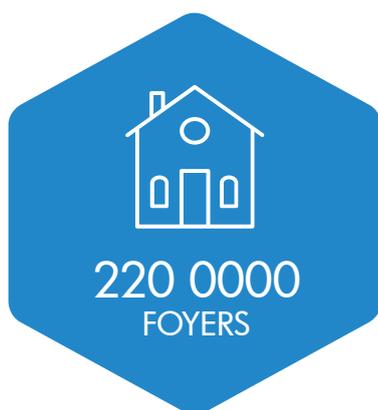
ANJOU
FIBRE



Avec la fibre pour tous... Accélérez !



www.anjou-fibre.fr



UN ENGAGEMENT FORT POUR STIMULER L'EMPLOI LOCAL

- Plus de 3,5 millions d'euros de dotation pour l'insertion sociale et professionnelle
- Près de 200 000 heures pour l'insertion sociale et professionnelle
- Création de 3 centres de formation pour développer les métiers de la filière fibre

UN CONTACT UNIQUE POUR LES CANDIDATS AUX MÉTIERS DE LA FIBRE

À la recherche de divers profils, Anjou Fibre et ses entreprises partenaires, en coordination avec Anjou Numérique et le Conseil Départemental, se mobilisent pour préparer l'accès aux emplois générés par le déploiement de la fibre dans le Maine-et-Loire.

Tél. : 02 53 54 53 13

Mail : recrutement@anjou-fibre.fr



Pourquoi la collectivité publique initie le déploiement du réseau de fibre optique ?

Dans les zones d'habitations denses, les opérateurs privés (en France, Orange, SFR...) déploient leur propre infrastructure de fibre optique en choisissant les zones à couvrir suivant la rentabilité qu'ils en attendent.

Dans les zones peu denses, ce sont les collectivités qui, par délégation de service public, confient à un seul opérateur le déploiement des infrastructures télécom.

Le département du Maine et Loire, au travers du Syndicat mixte Anjou Numérique, a retenu Anjou Fibre, filiale de TDF, dans le cadre d'un appel d'offres, pour déployer, exploiter et commercialiser le réseau Très Haut Débit sur le territoire.

Après construction du réseau, les Fournisseurs d'Accès à Internet pourront utiliser ce réseau pour proposer aux particuliers et aux entreprises des abonnements permettant l'accès aux offres de services après avoir passé un accord commercial avec Anjou Fibre pour utiliser l'infrastructure THD.



Les différents acteurs des réseaux d'initiative publique

INFRASTRUCTURES

COLLECTIVITÉS

contractualisent avec



OPÉRATEURS D'INFRASTRUCTURES

Exemples d'opérateurs : TDF, Altitude, Axione...

Conçoivent, construisent et exploitent le réseau d'initiative publique
ouvrent et commercialisent le réseau en gros avec



OPÉRATEURS FOURNISSEURS D'ACCÈS À INTERNET (FAI)

La présence des fournisseurs d'accès à internet sur les réseaux dépend de leur stratégie commerciale

commercialisent le réseau au détail

SERVICES

AUPRÈS DES ENTREPRISES ET DES SERVICES PUBLICS

AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Exemples de FAI :
Colt, Kosc, Orange, SFR,
opérateurs membres de l'AOTA
(Association des opérateurs
télécoms alternatifs), etc.

Bouygues Télécom, Free, Kiwi, K-Net,
Orange, SFR, Vitis, Wibox, FAI associatif
membres de la fédération FDN, etc.



Les étapes du déploiement d'un réseau de fibre optique jusqu'à l'abonné

ARRIVÉE DE LA FIBRE



VILLE / VILLAGE

NRO : Nœud de Raccordement Optique
Local technique où sont installés les équipements de transmission des opérateurs (rayon de couverture autour de 10 km).



VILLAGE / QUARTIER / RUE

SRO : Sous Répartiteur Optique
PM : Point de Mutualisation
Armoire de rue à partir de laquelle la distribution du réseau s'effectue vers les logements (couverture de 300 à 600 logements).



HABITATIONS

PBO : Point de Branchement Optique
Point de branchement devant l'habitation ou à l'étage de l'immeuble qui relie le logement à raccorder au réseau.

PTO : Point de Terminaison Optique
Boîtier doté d'une prise optique installé à l'intérieur du logement.

Le déploiement des nouveaux réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné est un chantier de long terme

○ ÉTUDES

→ 6 mois environ

Préparation du déploiement :

- Concertation entre la commune et l'opérateur,
- Recensement des locaux (particuliers et professionnels à desservir),
- Identification des infrastructures disponibles, support du déploiement (fourreaux, poteaux électriques, etc).

○ TRAVAUX

→ 6 à 12 mois environ

Les quartiers sont couverts progressivement. Le déploiement peut s'effectuer grâce à des infrastructures existantes, en souterrain et/ou en aérien (via des poteaux électriques ou sur façade) et/ou par des travaux de génie civil au moyen de tranchée.

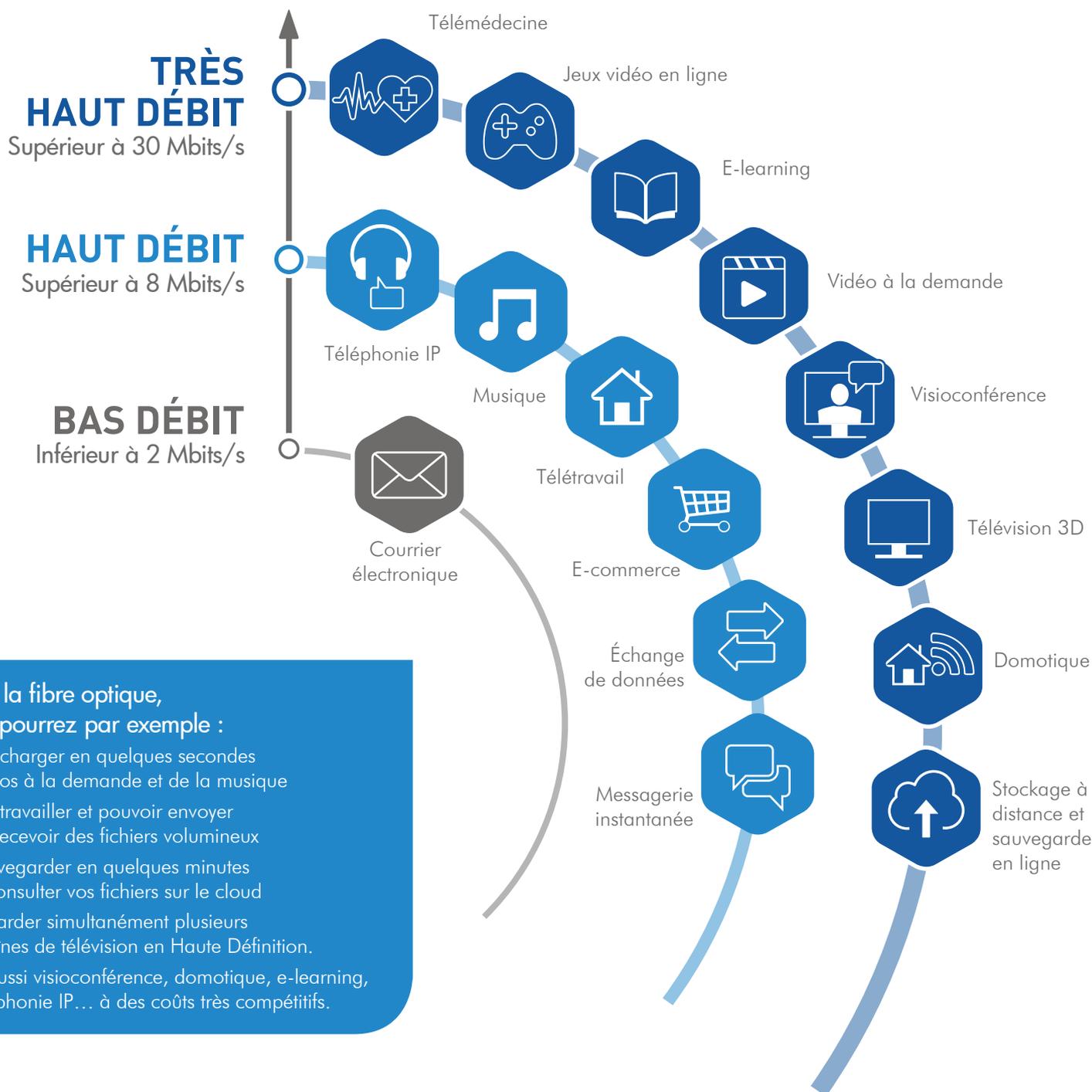
Pour entrer dans le domaine privé (immeuble, façade ou lotissements privés), l'opérateur doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou du gestionnaire.

○ RACCORDEMENT FINAL

Une fois les travaux finis, comment bénéficier d'une amélioration du débit après une intervention publique ?

- 1 Je contacte le fournisseur d'accès à Internet de mon choix.
- 2 Je vérifie que mon abonnement et mes équipements sont adaptés.
- 3 Si je souscris à une offre fibre optique jusqu'à l'abonné, le fournisseur d'accès doit venir chez moi pour réaliser le raccordement final.

LES BÉNÉFICES DE LA FIBRE



Avec la fibre optique, vous pourrez par exemple :

- > Télécharger en quelques secondes vidéos à la demande et de la musique
- > Télétravailler et pouvoir envoyer ou recevoir des fichiers volumineux
- > Sauvegarder en quelques minutes et consulter vos fichiers sur le cloud
- > Regarder simultanément plusieurs chaînes de télévision en Haute Définition.
- > Et aussi visioconférence, domotique, e-learning, téléphonie IP... à des coûts très compétitifs.



Les collectivités facilitatrices du déploiement



> En identifiant des lieux d'implantation de locaux techniques :
Nœuds de Raccordement optique (NRO)
et Sous Répartiteurs Optiques (SRO)
également appelés points de mutualisation ou armoires de rue.

> En délivrant rapidement des permissions de voirie et des arrêtés de circulation pour la réalisation des travaux.

> En ouvrant l'accès à leurs infrastructures.

> En sensibilisant les propriétaires pour autoriser l'opérateur à entrer sur le domaine privé dans le cadre de la signature de la convention d'immeuble des copropriétés.

> En répertoriant et en complétant les adresses postales incomplètes (absence de nr, de noms de voie ou de rue...)

Pour plus d'informations :
<https://guichet-adresse.ign.fr/login>

QUE RÉPONDRE AUX QUESTIONS POSÉES SUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE

Cette Foire Aux Questions a été élaborée conjointement par Anjou Numérique et Anjou Fibre, pour apporter des éléments de réponse aux questions les plus fréquemment posées par les citoyens.



01 LA TECHNIQUE

Qu'est-ce que la fibre optique et à quoi ça sert ?

De la taille d'un cheveu (250 micromètre), la fibre optique est constituée d'un cœur et d'une gaine en verre entourés d'une protection dans lequel un signal émis par diode laser (onde lumineuse) transporte des données informatiques à la vitesse de la lumière.

La fibre optique apporte aux abonnés un large choix de services (accès internet très haut débit, téléphonie sur IP, télévision, Vidéo à la demande) dans des standards de qualité et de rapidité nettement supérieurs aux autres solutions techniques.

Que veut dire FttH ?

En Anglais, 'Fiber to the Home' signifie 'La fibre jusqu'à l'habitation'.

Le réseau téléphonique cuivre va-t-il être déposé ?

Le réseau téléphonique en cuivre est la propriété privée de l'opérateur Orange y compris dans le domaine privé. Personne ne peut intervenir sur un câble cuivre sans autorisation.

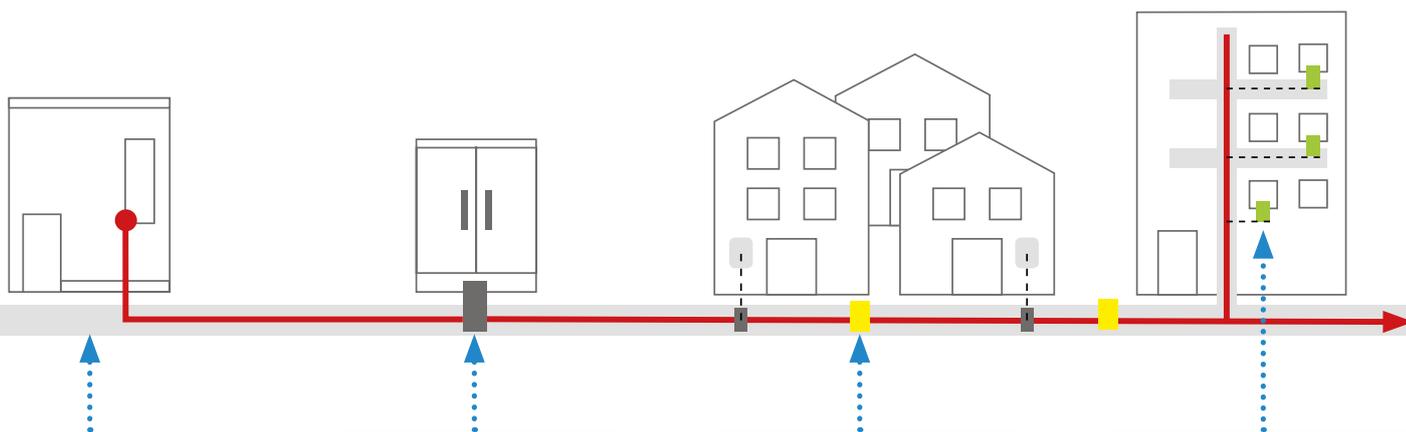
Le réseau fibre et le réseau cuivre (existant) vont coexister pendant quelques années, mais à terme le réseau cuivre disparaîtra.

Ce sera à Orange de gérer le dépôt de ce réseau.

NRO, SRO/PM, PBO, PTO ?

Mais qu'est-ce que c'est et à quoi ça sert ?

Ce sont des termes techniques qui décrivent les points remarquables du réseau de fibre optique.



NRO

Nœud de Raccordement Optique



SRO ou PM

Sous Répartiteur Optique ou Point de Mutualisation



PBO

Point de Branchement Optique



PTO

Point de Terminaison Optique



○ TRANSPORT

○ DESSERTÉ

○ RACCORDEMENT FINAL

02 LE DÉPLOIEMENT DU RÉSEAU

La fibre a déjà été installée sur notre commune il y a quelques années, allez-vous la réutiliser ?

Il est possible que la fibre ait été déployée pour desservir des zones d'entreprises, les infrastructures (fourreaux par exemple) de ces déploiements seront réutilisées.

Les fibres optiques sont déployées depuis plus de quarante ans pour relier différents points du globe. Il s'agit principalement de fibres optiques dédiées à des réseaux importants de collecte. Elles peuvent être privées ou publiques et servent à alimenter des antennes mobiles, des entreprises, des Nœuds de Raccordement Abonnés, des Armoires de Montée en Débit... Les fibres optiques ou les infrastructures appartenant aux collectivités seront réutilisées.

En quoi consistent les travaux ?

Les travaux visent à créer un nouveau réseau de communications électroniques. Le but est d'installer des boîtiers sur le domaine public et à proximité des habitations. Ces boîtiers seront reliés par des câbles à fibres optiques jusqu'à un local technique appelé Nœud de Raccordement Optique (NRO). La plupart du temps, on suivra le réseau téléphonique existant.

Est-ce que vous allez faire du génie civil dans toutes les rues ?

Dans la plupart des cas il n'y a pas de travaux de génie civil s'il y a des fourreaux et des supports aériens (poteaux) déjà existants.

J'ai rénové mon centre bourg, que va-t-il se passer ?

Des fourreaux ont probablement été posés, ils seront réutilisés et loués à leur propriétaire. Les fourreaux existants, quel que soit leur âge, peuvent être bouchés ou cassés ce qui nécessite quelquefois de réaliser des travaux ponctuels. Préalablement aux travaux, les autorisations prévues par la réglementation vous seront demandées.

J'ai des travaux de voirie sur ma commune, que faut-il faire ?

Il faut nous en informer pour que, dans la mesure du possible, ils soient pris en compte dans le plan de déploiement. Un guichet unique est ouvert par Anjou fibre afin de répondre aux interrogations des communes : collectivites.ajfi@anjou-fibre.fr

Est-ce que toutes les habitations seront desservies ?

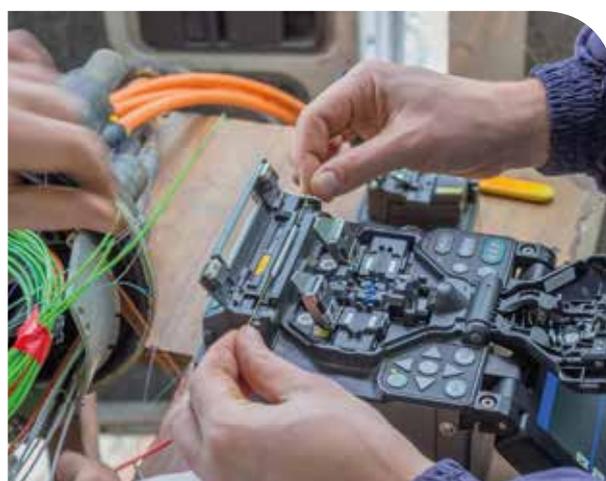
Est-ce que c'est de la fibre de bout en bout ?

Oui, car le réseau est construit pour desservir 100% des habitations, y compris les plus isolées, pour que tous les habitants puissent avoir accès au Très Haut Débit.

Que devons-nous faire pour faciliter l'arrivée de la fibre ?

Chaque acteur doit être un facilitateur du projet. À ce titre, il est utile de :

- Répondre aux sollicitations des équipes techniques notamment pour les demandes d'implantation des armoires de rue, d'autorisations de travaux, d'arrêtés de circulation...
- Prévenir vos administrés du déploiement de la fibre optique sur la commune et les sensibiliser aux problématiques d'élagage.



03 LE RACCORDEMENT FINAL

Quel est le délai pour être raccordé ?

Le raccordement final intervient au moment où le particulier ou l'entreprise prend un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). Le délai de raccordement dépendra des offres des FAI et est en moyenne de 1 à 3 mois.

Combien de temps dure le raccordement ?

La durée d'un raccordement dépend de la complexité des travaux à réaliser. La plupart du temps, une demi-journée suffit à l'installation de la fibre optique à votre domicile.

Combien coûtent les travaux ?

Le coût des travaux de raccordement est inclus dans l'offre d'abonnement du FAI. Selon le FAI, des frais d'accès au service peuvent être demandés.

Est-ce que tout est pris en charge ?

La plupart du temps, les infrastructures existantes permettent d'installer la fibre.

Dans quelques cas, si de nouvelles infrastructures sont à construire dans le domaine privatif, les coûts sont à la charge du propriétaire s'il souhaite s'abonner à la fibre.

04 LES ABONNEMENTS



Par où passe le câble ? Où sont installés les équipements ?

Le nouveau câble en fibre optique suit votre réseau téléphonique dans les fourreaux, en façade ou en aérien le cas échéant. À l'intérieur, on passe dans des fourreaux ou en apparent en fonction de l'ancienneté de votre logement. Les équipements seront installés en fonction de la configuration et de vos souhaits : dans une gaine technique ou bien dans une pièce de votre choix.

Est-ce que vous enlevez le câble téléphonique de mon domicile ?

Non. Le câble téléphonique est la propriété privée d'Orange et ne peut être déposé par des tiers y compris en domaine privatif.

Est-ce que vous allez abîmer ma maison/mon appartement ?

Les raccordements sont réalisés par des professionnels. Avant travaux, le technicien étudiera avec vous le passage du câble, les éventuels percements et l'emplacement du boîtier terminal. Il ne procédera aux travaux qu'avec votre accord.

J'habite dans un lotissement privé, comment cela se passe-t-il ?

En fonction de la date de construction de l'immeuble, ce dernier peut être équipé de l'infrastructure fibre jusqu'aux différents paliers. Dans ce cas, le raccordement consiste à poser un câble entre l'équipement posé dans la gaine technique de l'immeuble ou dans un boîtier sur le palier et la prise dans votre appartement.

Si votre immeuble est plus ancien, l'installation de la fibre dans les gaines techniques de l'immeuble est un préalable à votre raccordement. Ces travaux doivent être votés par la copropriété, ou commandé par le bailleur. Nous vous invitons à vous rapprocher du gestionnaire afin de faire part de votre besoin : l'accès à la fibre est désormais un droit.

Est-ce qu'on est obligé de s'abonner ?

Non, ce sont les particuliers ou entreprises qui choisissent et initient une demande de raccordement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI). La démarche d'abonnement via la fibre repose donc sur une décision individuelle et volontaire. Anjou fibre, en construisant le réseau FTTH, élargit la gamme des choix d'accès aux services numériques offerts aux futurs abonnés.

Faut-il changer d'opérateur ?

Le réseau de fibre optique construit par Anjou fibre est ouvert à tous les FAI ce qui signifie que peuvent circuler sur ses 'tuyaux' les services de tous les FAI qui choisissent de les utiliser.

Si votre opérateur n'a pas choisi de proposer ses offres d'abonnements via le réseau construit par Anjou fibre, et si vous souhaitez bénéficier du potentiel offert par la fibre optique, un changement d'opérateur peut s'avérer nécessaire.

Est-ce que je peux garder mon numéro de téléphone ?

La portabilité du numéro vous permet de changer d'opérateur tout en conservant votre numéro de téléphone fixe. C'est ce qu'on appelle aussi la conservation du numéro. Vous devez vous adresser à votre nouvel opérateur, qui réalise lui-même la démarche.

Anjou Fibre propose-t-il des abonnements ?

Anjou fibre déploie l'infrastructure de fibre optique, l'exploite, c'est-à-dire s'assure de son bon fonctionnement, et la commercialise auprès des FAI mais ne propose pas d'abonnements aux particuliers et entreprises. Ce sont les FAI qui le font.

Qui sont les opérateurs présents et comment les contacter ?

Il appartient à chaque opérateur de venir sur le réseau déployé par Anjou fibre. Lors des ouvertures commerciales, des réunions d'information permettront de présenter les opérateurs proposant des offres.

Quel sera le coût d'un abonnement ?

Le coût de l'abonnement dépendra des services auxquels vous souscrirez ainsi que de l'opérateur choisi. A noter : on constate dans des zones déjà fibrées que le prix des offres FTTH est similaire à celui des offres ADSL.

Quel est le débit proposé ?

La fibre optique offre la possibilité de faire passer des débits de plusieurs centaines de Mbits/s. Le débit offert dépendra de l'offre que l'abonné aura souscrit auprès du FAI.

05 LE PLANNING

Comment ont été déterminés les plannings de déploiement ?

Le planning de déploiement est une combinaison des priorisations émises par Anjou Numérique et des choix technico-économiques proposés par TDF.

En général, les sites prioritaires sont choisis en fonction du niveau très dégradé du signal reçu, et à partir de ces lieux, toute une zone est équipée en infrastructure de manière à atteindre une taille critique permettant aux fournisseurs d'accès à internet de déployer leur proposition commerciale sur l'ensemble d'une zone.

Est-ce qu'on peut les modifier ?

Non, des modifications ne sont plus possibles car elles engendreraient des retards et un surcoût.

Combien de temps durent les travaux ?

Sur le périmètre du département du Maine-et-Loire, les travaux se déroulent sur 5 ans pour construire plus de 220 000 prises. Le déploiement se fait par plaque de 300 à 400 habitations en moyenne. Une plaque de cette taille se déploie entre 12 à 18 mois en fonction de la complexité des études et des travaux.

Ainsi, sur le périmètre d'une commune, les travaux peuvent prendre plusieurs mois à plusieurs années.

Des habitants de hameaux se plaignent de leurs débits, que faire ?

Le réseau est construit pour desservir 100% des habitations, y compris les plus isolées, de telle sorte que tous les habitants auront accès au Très Haut Débit.

Le site internet - www.anjou-fibre.fr - permettra à chaque habitant du département du Maine-et-Loire de prendre connaissance de la date à laquelle il pourra bénéficier du raccordement à la fibre et de suivre l'avancement des travaux.

06 LES ACTEURS

Qui construit le réseau ?

Le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique est l'acteur public en charge du déploiement des réseaux numériques d'initiative publique. Il confie à Anjou fibre, filiale de TDF, une délégation de service public, sous forme concessive, afin de réaliser tous les travaux d'investissement. À la fin de la concession, le réseau public reviendra aux collectivités.

Anjou fibre, filiale de TDF, construit le réseau jusqu'aux logements et entreprises en s'appuyant sur des sous-traitants. Le raccordement final se fait au moment de la souscription d'un abonnement auprès d'un Fournisseur d'Accès à Internet (FAI).

Qui finance les travaux ?

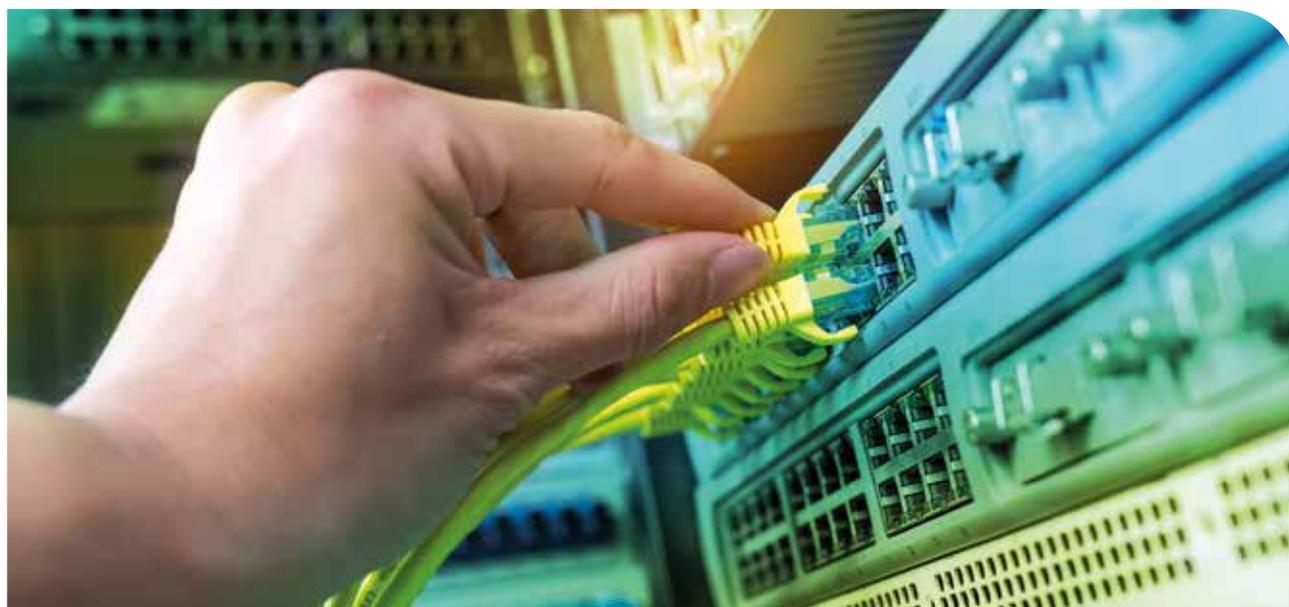
Le programme de déploiement représente plus de 320 millions d'euros d'investissements sur 25 ans.

- 86% sont financés par TDF
- 14% sont financés par l'État, le Département et la Région.

Qui fait la maintenance ?

En cas de problème, il convient en premier lieu de solliciter son Fournisseur d'Accès Internet (FAI).

TDF supervise le réseau et en assure la maintenance préventive et curative pour maximiser la disponibilité des services proposés aux FAI.





ANJOU FIBRE

CONTACT

collectivites.ajfi@anjou-fibre.fr

www.anjou-fibre.fr

Réseau d'Initiative Publique initié par



avec le soutien financier de

